



Magazine municipal
de Saint-Raphaël

LE LIEN



CORONAVIRUS *Saint-Raphaël fait face*

N° 146 - AVRIL 2020

ÉDITO
3

SPÉCIAL
CORONAVIRUS
4



ADMINISTRATION
6

SÉCURITÉ
8



SANTÉ
10



COMMERCES
14



SOLIDARITÉS
16

ÉDUCATION
PETITE ENFANCE
18



CULTURE
20



TRANSPORT
22

PROPRETÉ
ENVIRONNEMENT
24



SAINT-RAPHAËL
VIENT À VOUS
26

LE LIEN 146 - CORONAVIRUS, *Saint-Raphaël fait face*

ÉDITION VILLE DE SAINT-RAPHAËL • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION FRÉDÉRIC MASQUELIER, PHILIPPE BRIDOUX-MARTINET (co-directeur)
PHOTOGRAPHIES PATRICE TEXIER, MICHEL JOHNER, ISTOCK, DR • RÉDACTION JEAN-LUC GUILLET (rédacteur en chef),
IMMA FERNANDEZ-MORFOUACE • DIRECTION ARTISTIQUE, CONCEPTION NICOLAS PAQUETTE



Chères Raphaéloises, Chers Raphaëlois,

La France traverse actuellement la plus grave crise sanitaire depuis la fin des grands conflits mondiaux.

Je voudrais adresser mes remerciements les plus chaleureux à toutes celles et tous ceux qui sont mobilisés pour se battre contre ce virus et continuer

à faire tourner le pays. Ils sont infirmiers, éboueurs, ambulanciers, boulangers, chercheurs, caissiers, médecins, routiers, pompiers, agents publics, aides-soignants, logisticiens, policiers, livreurs, laborantins, facteurs, télétravailleurs... Tous sont mobilisés pour nous, pour notre santé, pour notre sécurité, pour notre approvisionnement. Nous avons tous une pensée toute particulière pour toutes celles et ceux qui s'exposent pour nous protéger.

Pour nous tous, ce confinement est une épreuve, un de ces moments difficiles que la vie nous réserve. Ensemble pourtant nous allons réussir à traverser cette période difficile et nous en sortirons grandis, plus unis, plus soudés que jamais. Dans toute son œuvre, Albert Camus nous rappelle que la vie est faite de deux fils inextricables, il n'y a pas d'envers sans endroit, il n'y a pas de soleil sans ombre, il n'y a pas de bonheurs sans épreuves.

Ensemble, nous allons traverser cette épreuve et pour vous accompagner vous pouvez compter sur toute une Ville et sur une centaine d'agents mobilisés. Mobilisés pour être aux côtés des personnes isolées, mobilisés pour votre sécurité, mobilisés pour préparer le retour à la normale et pour garantir la continuité des services essentiels, mobilisés pour répondre à vos questions et vous écouter.

Vous noterez également que les villes de Saint-Raphaël et Fréjus travaillent en étroite collaboration afin de mutualiser les moyens nécessaires pour faire face aux demandes de leur population.

Ce numéro exceptionnel du Lien, que vous ne pourrez consulter qu'en version numérique, retrace toutes les actions de la Ville dans cette période difficile. Vous le verrez, toute une Ville est à vos côtés, debout, mobilisée pour que la vie reprenne rapidement ses droits et pour que personne ne soit oublié.

Je vous en souhaite bonne lecture et vous remercie, toutes et tous, d'avoir adopté un comportement responsable depuis le 17 mars dernier.

Prenez soin de vous et de vos proches,



Votre Maire, Frédéric Masquelier

SPÉCIAL CORONAVIRUS

Mobiliser

**LA VILLE
AUX AVANT-POSTES**





C'est une situation sanitaire, sociale et économique sans précédent à laquelle se trouve aujourd'hui confrontée l'humanité tout entière. Étendu à la quasi-totalité du globe, le coronavirus n'a pas épargné notre nation, notre région, notre commune. Face à l'ampleur du phénomène la Ville a dû et a su réagir vite.

Alerter, s'organiser, anticiper, aider, informer, afin de freiner la propagation de ce virus, **une mobilisation totale et de tous les instants a été mise en œuvre au sein de l'ensemble des services de la Ville, placés sous l'autorité du maire.** Des actions conjuguées et coordonnées pour préserver la santé de tous les Raphaëlois, leur venir en aide, mais aussi gérer les conséquences de cette crise.

Consacré à l'implication de la Ville dans cette lutte contre le coronavirus, notre magazine municipal "Le Lien" n'a jamais si bien porté son nom. Faire, le lien, créer du lien. "Le Lien" pour maintenir, relier ensemble les Raphaëlois que nous sommes, unis pour faire front.



100

Agents municipaux mobilisés



59

policiers municipaux affectés aux missions de surveillance et d'assistance



17

supports de communication pour informer

Informmer

LE SERVICE PUBLIC MAINTENU

ADMINISTRATION



APPELEZ LE

0 800 083 700

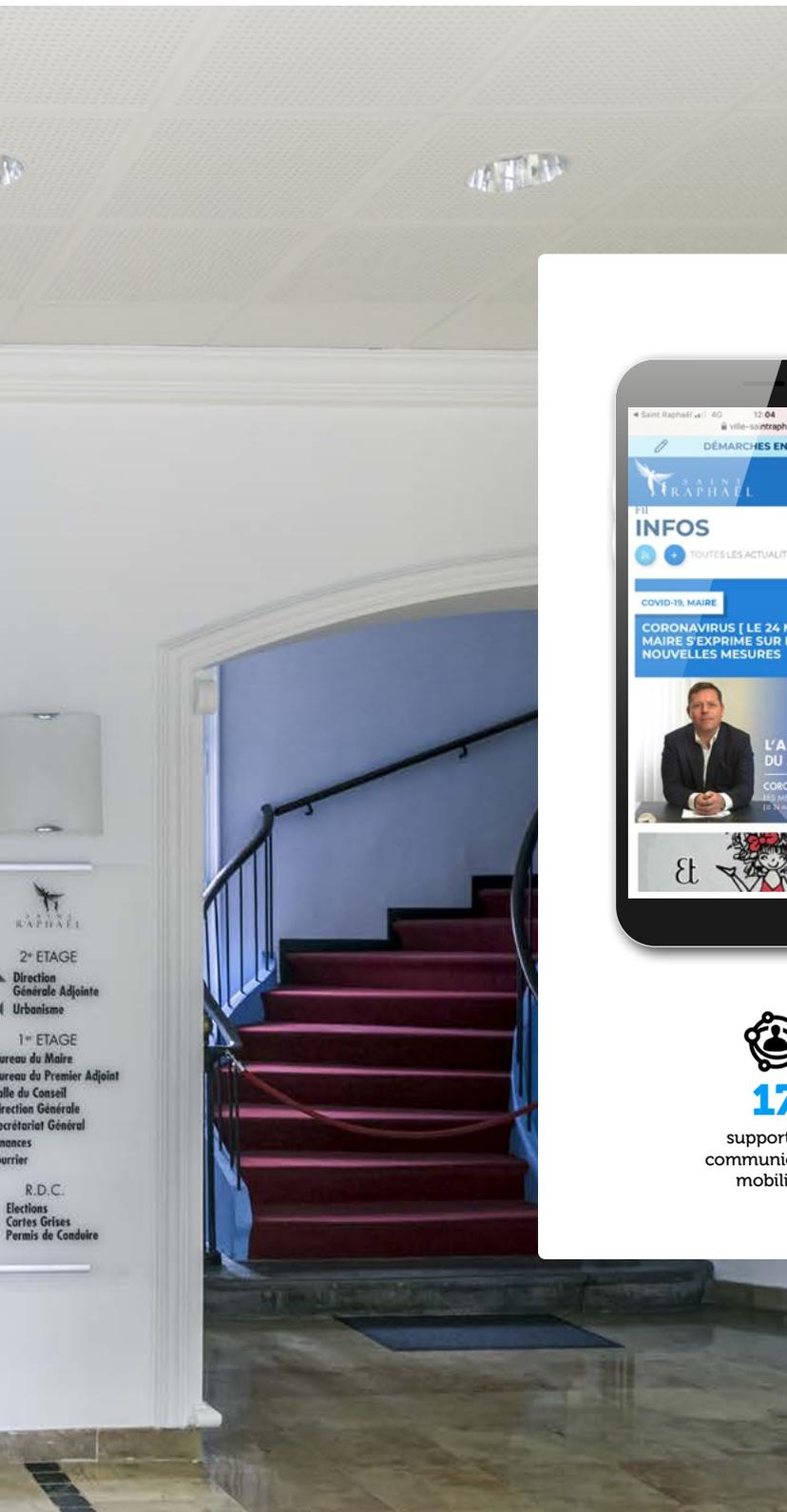
N° VERT - APPEL GRATUIT

Ce numéro unique et gratuit vous permet de nous faire part de vos questions, de vos besoins, de vos difficultés. Il vous permet également de proposer vos services à travers une plateforme d'entraide.

En temps de crise, les schémas traditionnels de fonctionnement et d'organisation sont mis à mal. Pour y faire face, les services de la Ville ont dû s'adapter et s'organiser en conséquence, tout en maintenant ceux qui sont essentiels à la vie des citoyens.

Un défi auquel s'est attelée notre commune !

À Saint-Raphaël, afin de concilier continuité du service public et protection de la santé de tous, le maire a fait établir les barrières les plus étanches. « J'ai décidé des mesures favorisant au maximum le télétravail, à chaque fois que cela est possible, ceci afin de limiter au strict minimum les déplacements et les interactions sociales, comme le préconise le Gouvernement ». Ainsi, depuis le 17 mars et jusqu'à nouvel ordre, les services municipaux n'accueillent plus de public, à l'exception de l'accueil de l'Hôtel de Ville et du service de l'État Civil pour les déclarations de naissances et de décès.



Informer, rassurer, échanger

Au cœur de cette crise majeure, la collectivité joue un rôle primordial. Véritable soutien et source fiable d'informations, elle communique et établit des liens étroits avec toutes les parties prenantes : la population, ses agents, les médias, en fonction de l'évolution de la situation. Soucieuse de la cohérence de ses messages et du maintien du lien avec les Raphaëlois, tous les moyens de communication de la ville ont été mobilisés. Autant de possibilités pour chacun d'être informé, au jour le jour, que d'incitations à suivre les recommandations et directives de l'État, comme celles des autorités sanitaires. Une large campagne préventive visant, notamment, à impliquer la population sur les mesures barrières pour contrer la propagation du coronavirus a été immédiatement lancée.



17

supports de
communications
mobilisés

Une permanence téléphonique en mairie



APPELEZ LE

04 94 82 15 00

De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
L'hôtel de Ville est ouvert de 9h00 à
12h00.

Les diverses mesures et avancées prises à l'échelle nationale, régionale et locale, ainsi que les alertes, les consignes de mise en sécurité et les moyens de soutien ont été relayés sur l'ensemble des réseaux municipaux : site Internet, Facebook, réseau d'affichage, distribution d'affiches et de flyers, lettre du maire, application mobile, e-mailing, SMS, communiqués de presse, insertions dans la presse locale et spots radios... Le maire s'est par ailleurs adressé à plusieurs reprises à ses concitoyens par le biais de vidéos postées sur le site et la page Facebook de la Ville. Au plus proche de la population en cette période de confinement, la Ville a décidé en outre, de maintenir le standard téléphonique de la commune ouvert les samedis et dimanches, en plus des permanences téléphoniques et du service minimum déjà assurés en semaine sur les mêmes plages horaires.

Télétravail : un bouleversement des pratiques relevé !

C'est une révolution des pratiques dans l'organisation du travail qui s'est jouée, dès le 17 mars, au sein des services de la Ville, pour réduire au maximum les possibilités de propagation du virus parmi le personnel, protéger la population et soutenir les plus fragiles. S'agissant de rester efficaces dans ce contexte inédit, tous les services, y compris ceux habituellement fermés au public, se sont organisés pour travailler à distance. Cette mise en œuvre a

notamment été rendue possible grâce à la réactivité du service informatique, qui a mis en place les outils nécessaires pour l'ensemble des agents utilisant un ordinateur personnel connecté à Internet, leur garantissant ainsi les meilleures conditions de travail. Néanmoins, pour une parfaite coordination des services, les principaux directeurs, placés sous l'autorité du maire, sont physiquement présents sur leur lieu de travail.

Protéger

**RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS
MIS EN PLACE**



SÉCURITÉ

Le 17 mars, toutes les communes de France ont été placées en confinement, avec limitation des déplacements au strict nécessaire.

Saint-Raphaël s'organise, anticipe, pour veiller à la bonne mise en œuvre des consignes gouvernementales et les décliner à l'échelle locale pour la sécurité de tous.

La Ville a pris toutes les mesures qu'elle estimait indispensables vis-à-vis de ses équipements et services, avec la prise d'arrêtés municipaux. « Des instructions de fermeté absolue ont été données aux fonctionnaires de police municipale, en étroite

collaboration avec la police nationale, pour faire respecter les termes clairs de la loi. Aucune tolérance ne sera acceptée. Aucun comportement déviant ne sera accepté. C'est de notre responsabilité individuelle et collective », déclare le 24 mars, le maire. Dès le 13 mars,

les rassemblements sportifs et culturels programmés par la Ville, ainsi que les manifestations ou activités (stages, cours collectifs) impliquant des enfants ou des personnes âgées sont annulés.



59

policiers municipaux affectés aux missions de surveillance et d'assistance



14

agents de surveillance de la voie publique



4

agents de la brigade environnement en renfort



Près de **15 000**

contrôles effectués



165

personnes verbalisées



Missions de surveillance

« J'ai demandé à la police municipale de réorienter ses missions pour faire face à cette situation de quasi-confinement généralisé », explique le maire dans son allocution du 17 mars. De jour comme de nuit, des missions de surveillance, d'assistance à la population et de vérification de la fermeture des « commerces non indispensables » ont été affectées à tous les équipages. Des agents de surveillance de la voie publique et de la brigade environnement sont venus renforcer ce dispositif et des équipages spécifiques ont été affectés à la surveillance des quartiers extérieurs. Des agents voués à adapter leurs missions en fonction de l'évolution de la situation qui peuvent s'appuyer sur la présence de 27 caméras de vidéoprotection réparties sur la commune. Aujourd'hui, plus que jamais, il représente un soutien de premier ordre pour nos forces de sécurité.

Mesures communales et arrêtés préfectoraux temporaires

La Ville a renforcé ses mesures de protection :

- Le 16 mars, l'ensemble des équipements de la Ville a été fermé au public (établissements scolaires, crèches, culturels, sportifs, administratifs, de santé, salles de spectacle, lieux de réunion et jardins publics)

- Le 17 mars, le maire souligne : « le confinement s'impose ainsi que le respect strict des mesures barrières. C'est une nécessité, une obligation, un devoir de citoyen ». Aussi, pour répondre aux comportements individuels inappropriés, de nouvelles mesures sont venues renforcer les dispositifs en place et ce, jusqu'à nouvel ordre :
- Le 18 mars, la préfecture maritime de la Méditerranée interdit les activités de plaisance, de tourisme ou de loisirs nautiques en mer.
- Le 20 mars, l'accès au rivage de la mer (y compris celui des îles) de l'ensemble des communes littorales du département du Var est interdit par arrêté préfectoral. Compte tenu du contexte sanitaire, le marché dit « des pêcheurs » situé sur la place J-F. Kennedy, fait l'objet par la Ville d'une interdiction temporaire d'accès.
- Le 21 mars, suite au constat de la police municipale d'une affluence grandissante sur les promenades du bord de mer, la Ville prend un arrêté temporaire d'interdiction d'accès des bords de mer jusqu'à Théoule-sur-Mer. En outre, la préfecture émet un arrêté interdisant temporairement les massifs forestiers dans le Var dont l'Estérel et le CRAPA. Les sorties, les activités de loisirs ainsi que les pratiques sportives y sont interdites.

MESURES NATIONALES PRISES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

16 mars

Fermeture de l'ensemble des équipements de la Ville

17 mars

Obligation de confinement

18 mars

Interdiction des activités de plaisance, de tourisme ou de loisirs nautiques en mer

20 mars

Interdiction d'accès au rivage de la mer. Interdiction temporaire à l'accès du bord de mer et au marché dit «des pêcheurs»

Diagnostiquer, Orienter

OUVERTURE D'UN CENTRE DE CONSULTATION

SANTÉ

Créé à l'initiative du docteur Laborde et opérationnel depuis le mardi 7 avril, le centre de consultation et de diagnostic accueille sur prescriptions médicales les personnes présentant les symptômes du Covid-19.

Le site n'est pas un centre de dépistage ou de test, mais permet d'optimiser la prise en charge des patients suspects, dans un cadre sécurisé. Il est un pas supplémentaire dans la lutte contre le virus. Implanté en un temps record, ce dispositif hors norme a reçu le concours logistique, matériel et humain de la Ville.

« L'hôpital, les cliniques, les médecins de ville, nous sommes tous mobilisés dans cette action commune, celle de vous, celle de nous protéger » a déclaré le docteur Kaidomar, responsable du pôle Gériatrie et Gériatrie de l'hôpital intercommunal, élue de la liste de Frédéric Masquelier. « L'ouverture de ce centre de diagnostic est un maillon de plus de cette grande chaîne de solidarité dans laquelle nous sommes toutes et tous engagés. »




plus de
20
médecins
mobilisés


25
patients
le premier jour



Françoise Kaidomar

Orienter les patients en toute sécurité

Créé sous l'impulsion de la Ville, avec le précieux concours des docteurs Laborde, Gras et De Cintaz, en lien avec la représentante des infirmiers libéraux, Maria Perez, et le soutien de Josy Chambon, directrice de l'Institut de formation des professionnels de santé, le centre de diagnostic a pour fonction de délester les cabinets médicaux et d'orienter les patients présentant des critères de gravité vers les urgences « Covid-19 » de l'hôpital intercommunal. Les consultations sur place sont assurées par une vingtaine de médecins du territoire qui ont massivement adhéré au projet. Ce dernier ayant reçu l'autorisation de l'Agence Régionale de Santé et de l'Ordre des médecins. Au sein du centre, tout a été pensé pour garantir la sécurité des patients, des soignants et des personnes y travaillant; ces derniers étant équipés de protections individuelles adaptées. Différentes zones ont été définies et spécialement aménagées afin de mener de bout en bout ces consultations dans le strict respect des règles sanitaires.

À l'échelle de l'agglomération

Si le site propose d'optimiser la prise en charge des patients et d'éviter la propagation du virus dans les structures de soins habituelles, il permet aussi de mettre en place une gestion et une organisation les plus proches du territoire, de ses besoins et de l'offre existante, mais aussi de prévenir un engorgement des urgences du centre hospitalier par les personnes relevant d'une prise en charge ambulatoire. Le centre se positionne à l'échelle de l'agglomération et peut donc recevoir les patients des cinq communes.

Pour rappel ce centre ambulatoire dédié n'a pas vocation à accueillir des personnes se présentant spontanément. Il n'est en aucun cas un site de dépistage ou de test, ce qu'il pourrait éventuellement devenir une fois l'épidémie passée.



CENTRE DE DIAGNOSTIC ET DE CONSULTATION

Palais des congrès. L'accès au centre se fait uniquement par le médecin traitant ou le centre 15.

Tarif : prix d'une consultation médicale.

La prise de rendez-vous est ensuite réalisée grâce au Numéro Vert mis en place par la ville de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00, 7 J/7



APPELEZ LE

0 800 083 700

N° VERT - APPEL GRATUIT





DONS HOPITAL

Faire bloc

**AUTOUR
DE NOS PERSONNELS
SOIGNANTS**

SANTÉ

Dans ce combat contre la pandémie de Covid-19, le personnel soignant peut compter sur le soutien et la pleine collaboration de la Ville pour l'aider à exercer ses missions dans les meilleures conditions possibles.

145 000 masques déjà commandés

Alors que les 20 000 masques FFP2, commandés par la Ville, ont été réceptionnés le 30 mars, une commande supplémentaire de 125 000 masques a d'ores et déjà été passée. Ces masques ont été immédiatement mis à disposition des personnes les plus exposées : les soignants, les professionnels libéraux, les agents mobilisés dans cette crise.

Un don de 125 000 masques

Bel élan de solidarité, 125 000 masques ont été donnés par une importante entreprise locale de travaux publics, RBTP.



Collecte de matériels et d'équipements 7 jours/7

Suite à l'appel lancé fin mars par le CHI Bonnet pour recueillir des dons de matériels et d'équipements utiles à la lutte contre le Covid-19, la Ville mettait immédiatement à sa disposition une salle municipale. Deux agents communaux ont été affectés à la réception des dons triés avec l'aide d'un médecin coordinateur, le docteur Pierre Gras, président de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Var Estérel Méditerranée, à l'initiative de l'opération. Au cours de la première semaine, 2 m³ de dons divers ont ainsi été enregistrés. « *Cela nous a notamment permis de livrer 600 combinaisons de protection aux urgences de l'hôpital et d'équiper en gants, visières et masques des infirmières et médecins de ville* », précise le docteur Gras.

Les dons se font au Palais des congrès

Depuis le 7 avril cette opération est délocalisée au Palais des congrès, au plus près du centre de consultation et de diagnostic, pour offrir aux donateurs une plus large plage horaire. Un accès fléché permet aux particuliers et entreprises de rejoindre l'espace dédié: « *Nous avons besoin de tout matériel pouvant servir à établir un diagnostic, comme des thermomètres sans contact, stéthoscopes, appareils de tension... Mais aussi des combinaisons de protection et, avis aux clubs de plongées, de bouteilles d'oxygène* », ajoute le docteur Gras. Sans oublier tout le matériel de première nécessité: masques et lunettes de protection, surchaussures, gants de nettoyage quotidien ou multi-usages, combinaisons, blouses, charlottes et housses de siège de voiture jetables...

Palais des congrès - Port Santa Lucia - 101, quai
Commandant le Prieur - Du lundi au dimanche :
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00



20 000

masques
déjà réceptionnés



145 000

masques
commandés



2 m³

de dons collectés



600

combinaisons
de protection livrées

Soutenir

LA VILLE AUX CÔTÉS DE SES COMMERÇANTS

COMMERCES

Le commerce de proximité se trouve fortement impacté.

Contraints de tirer le rideau, les commerçants et artisans Raphaëlois doivent honorer leurs charges.

Face aux enjeux liés à cette baisse significative d'activité, la Ville s'est mobilisée pour les soutenir et se préparer à la reprise économique !



Au-delà de l'aspect sanitaire que les professionnels acceptent, la réduction ou la suspension de l'activité commerciale, ainsi que les retombées de cette mobilisation inquiètent. Le 10 mars, Frédéric Masquelier, réunissait en urgence l'adjoint au commerce ainsi que les acteurs locaux du secteur, afin d'évaluer les conséquences de cette épidémie sur l'économie locale et prendre des mesures d'anticipation.

Dans son allocution du 17 mars, le maire soulignait : « Cette épidémie et les mesures de fermeture des commerces impactent fortement et dramatiquement la vie économique ». La fermeture préfectorale des marchés de denrées alimentaires du centre-ville (Victor Hugo et République) et des quartiers de Boulouris et d'Agay, le 25 mars, est venue peser sur cette activité déjà ralentie.



OUVERT

100
commerces
ouverts



À conditions exceptionnelles...

Afin de communiquer toute l'information nécessaire sur les droits des entreprises et les mesures d'accompagnement nationales, régionales et locales, un document intitulé « Récapitulatif des mesures d'accompagnement dans le contexte de coronavirus », a été rédigé par le service Commerce et Artisanat. Diffusé auprès de tous les commerçants, il est régulièrement réactualisé et consultable sur le site de la Ville. Une information, fiable et précise, pour toutes les questions relatives au report des échéances sociales et fiscales, recours au chômage partiel, prêts garantis et aides forfaitaires de l'État, report des loyers et factures de charges consommables, plan de soutien de la région Sud, exonérations municipales, gestion de conflits, contacts utiles...

...mesures exceptionnelles

Considérant l'impact du Coronavirus sur l'activité économique locale, la Ville a renforcé les mesures prises par l'État. Recourant à tous les moyens à sa disposition, le premier magistrat a signé un arrêté municipal fixant des mesures immédiates de soutien. Ces dernières se traduisent par l'exonération du paiement des sommes dues et exigibles à la collectivité, en matière de :

- **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure**, jusqu'au 1^{er} mai 2020 inclus. Cette taxe concerne les dispositifs publicitaires, les enseignes, les pré-enseignes. C'est le service de l'urbanisme de la Ville qui procède à l'exonération automatique de cette taxe.

Pour toute information, service de l'Urbanisme :
Tél. 0494821580 - c.clere@ville-saintraphael.fr

- **Autorisations d'Occupation Temporaire pour les commerces**, jusqu'au 1^{er} mai 2020 inclus. Elles concernent les redevances des terrasses, étalage, panneaux publicitaires et droits de places pour les non sédentaires. C'est le service Commerce de la Ville qui procède à cette exonération automatique.

Pour toute information, service Commerce :
Tél. 0494526230 - commerce-artisanat@ville-saintraphael.fr

Créatif, le commerce de bouche se réinvente

À l'heure du confinement et des restrictions de déplacement, le commerce de bouche se réinvente avec la création d'un annuaire des commerces de proximité, qui proposent la livraison et la vente à emporter de plats cuisinés et autres denrées alimentaires. Conçu par la Ville, en collaboration avec la « Jeune Chambre Économique Var Estérel », on y trouve notamment, les horaires d'ouverture et modalités de livraison. Réactualisé au fur et à mesure des informations transmises, l'annuaire est consultable sur le site de la Ville. Dans le cadre de cette activité, les consignes sanitaires et gestes barrières à respecter ont été rappelés aux commerçants : s'assurer de la désinfection régulière des locaux et des moyens de livraison pour protéger chacun et bloquer la propagation du virus.

Vous êtes commerçant Raphaëlois et souhaitez rejoindre cette liste, contactez :
e.bianchi@ville-saintraphael.fr ou
commerce-artisanat@ville-saintraphael.fr

Autant de mesures venant soutenir le commerce local et qui seront renforcées, à l'issue de la crise, par des mesures incitatives auxquelles travaille déjà la Ville pour relancer son attractivité!



**RETROUVEZ TOUS LES COMMERÇANTS OUVERTS
DURANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT**

ville-saintraphael.fr/utile/covid-19/commerces/annuaire-des-commerçants

Assister secourir

**UNE MOBILISATION
DE TOUS LES INSTANTS**

SOLIDARITÉS

La situation sanitaire que traverse la France et à laquelle chaque Raphaëlois est aujourd'hui confronté est exceptionnelle.

Afin que personne ne soit oublié, des actions concrètes ont été mises en œuvre pour répondre au mieux, et sans délai, à ces nouveaux besoins.

« Depuis le début de cette crise, toutes les équipes de la Ville sont mobilisées avec comme objectifs votre sécurité, votre bien-être, votre santé. Penser à chacun, c'est aussi immédiatement penser aux plus fragiles en adoptant un plan spécifique pour les protéger », déclarait le maire dans son allocution du 24 mars. Parmi les priorités, l'aide et la prise en charge des personnes en difficulté.



Le CCAS au cœur des dispositifs d'aide et d'accompagnement

1 200 personnes âgées de plus de 85 ans sont suivies par 35 volontaires 7 J/7. Chargé de coordonner les actions et le travail du personnel communal en direction des publics les plus fragiles (personnes âgées ou handicapées, familles en difficulté, SDF...), le Centre Communal d'Action Sociale ne ménage pas ses efforts : maillage du territoire, contacts étroits avec les organismes de santé, d'aide sociale ou à domicile, le Département, les structures judiciaires, les partenaires associatifs, sollicitation du réseau de bailleurs sociaux et des syndicats... Un travail de coordination est mené pour recenser les personnes vulnérables ou en manque d'autonomie et répondre à leurs besoins en leur proposant des solutions adaptées.



20 000 euros d'aide exceptionnelle

Pour faire face aux situations humaines les plus difficiles, La Ville a par ailleurs abondé le dispositif d'aide exceptionnelle du CCAS d'une somme de 20 000 euros, notamment, pour la distribution de bons alimentaires.

A noter que le « Le Panier de Zoé » reste ouvert pendant la crise afin de ne pas pénaliser les plus démunis.

Une cellule médicale pour assister



APPELEZ LE
0 800 083 700
N° VERT - APPEL GRATUIT

La situation de confinement amène parfois certaines personnes à des conditions d'isolement, entraînant certaines problématiques de santé ou psychique. Pour répondre à vos ques-

tions et vous assister, la Ville a mis en place une « cellule médicale », joignable au Numéro Vert : 0 800 083700. Psychiatres, psychologues, professionnels d'aide à la parentalité, infirmières ou encore sophrologues, peuvent vous apporter une aide précieuse. À noter qu'une équipe mobile de psychiatrie pour sujets âgés est également à pied d'œuvre.



Agilybox, une plateforme d'entraides d'urgence entre citoyens

De nombreux Raphaëlois se sont manifestés auprès de la Ville pour proposer leurs services en direction des particuliers en difficulté. Pour répondre à cet élan de générosité, une plateforme d'entraides d'urgence entre citoyens a vu jour sur le site de la Ville. Chacun peut y déposer ses propositions de services ou ses besoins, en renseignant un formulaire en ligne qui recense et localise les utilisateurs. Et pour que cette entraide ait lieu de manière responsable et sûre, chacun doit s'engager au respect absolu des gestes barrières !

Découvrez Agilybox :
saintraphael.agilybox.fr

Soutien au personnel soignant

En première ligne de cette guerre menée contre le coronavirus, les professionnels médicaux et personnels soignants s'exposent chaque jour pour sauver des vies. Par esprit de solidarité et pour leur permettre de travailler sereinement, la municipalité a mis en place plusieurs dispositifs dérogatoires dont ils peuvent bénéficier sur présentation d'un justificatif de leur statut :

- L'accueil de leurs enfants dans les

écoles sur le temps scolaire (voir pages « Éducation - Petite enfance »).

- La gratuité du stationnement dans l'ensemble des parkings couverts de la commune pour les médecins, infirmiers, aides-soignants et aides à domicile. Sur simple demande, un abonnement 7 J/7, 24h/24 d'une durée de 45 jours leur est délivré. Pour ce faire, ils doivent se rapprocher de la Régie Municipale pour le Stationnement.

Par téléphone, au 04 98 11 89 10 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00, ou par courriel : regieparkingsraphaelois@ville-saintraphael.fr

- Transport à la demande gratuit, pour le personnel du CHI
- Depuis le 30 mars, le réseau Agglo-bus de la Cavem a mis en place un transport à la demande dédié au personnel soignant du Centre Hospitalier Intercommunal, non véhiculé, et rencontrant des difficultés pour rejoindre leur domicile, entre 18 h 00 et 22 h 00.

Ce service porte à porte, gratuit, fonctionne du lundi au dimanche sur simple appel au : 07 64 38 99 96. À noter que les réservations devront être anticipées de 30 minutes

Aide aux Sans Domicile Fixe



Un plan spécifique pour protéger les personnes Sans Domicile Fixe est mis en œuvre pour leur proposer le meilleur accompagnement possible et les protéger du Covid-19. Une action menée par la Ville en collaboration avec ses partenaires associatifs (Les amis de Paola, Entraide 83, Logivar Estérel, Saint Vincent de Paul). Le CCAS a recensé 23 SDF susceptibles d'être logés à l'hôtel dans des chambres réservées par la Ville, ou à la salle Roche aménagée à cette fin. Des repas et une solution de prise en charge médicale leur sont apportés.

Accompagner suivre

LES ENFANTS DES PERSONNELS SOIGNANTS ACCUEILLIS



ÉDUCATION - PETITE ENFANCE

La fermeture des écoles et des crèches comptait parmi les mesures fortes annoncées par le Gouvernement. Conformément aux directives ministérielles parues le 14 mars, la Ville de Saint-Raphaël a mis en place un dispositif dérogatoire d'accueil pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de cette crise sanitaire du Covid-19.

Cet accueil se fait au sein de trois écoles de la commune et d'une crèche, dans le plus grand respect des règles sanitaires. Une démarche de solidarité naturelle afin de répondre présent en cette période.


20

enfants accueillis
dans les écoles



3

écoles
mobilisées



Les écoles

Depuis le lundi 16 mars, 20 enfants des personnels soignants sont accueillis par des enseignants, pendant le temps scolaire, dans 3 écoles, par groupe maximum de 8 à 10 élèves. L'accueil est proposé uniquement pour les enfants du personnel des services prioritaires sanitaires et d'ordre public qui le sollicitent avec présentation d'un justificatif de leur statut particulier (carte professionnelle, attestation de leur employeur). Il concerne :

- Les personnes travaillant en établissement de santé public ou privé;

- Les établissements médico-sociaux (personnes agréées, handicapées, maison de retraite, foyers d'autonomie...);
- Les professionnels de santé de ville (médecins, infirmiers, sages-femmes, pharmaciens, aides-soignants, transporteurs sanitaires, auxiliaires de vie, biologistes);
- Les personnels chargés de la gestion de crise de l'épidémie (agents de l'ARS, Préfecture).

Aussi le week-end

En lien avec l'Éducation nationale, la Ville maintient ouverte une école élémentaire, les samedis et dimanches, pour soulager les personnels soignants mis à rude épreuve dans la lutte contre le coronavirus. Monge Roustan compte parmi les 4 écoles du département du Var à proposer ce service aux familles, grâce aux enseignants qui se sont portés volontaires pour assurer une continuité pédagogique.

À noter que mediatem.fr propose des exercices en ligne pour tous les élèves, du CP à la Terminale, à partir de l'application « Tout apprendre » (voir pages « Culture »).



La petite enfance

Un dispositif d'accueil est également mis en place au sein de l'une des crèches de la commune, Les Dauphins, pouvant recevoir jusqu'à 10 bambins. Pour l'heure, les demandes n'ont pas excédé ce nombre. Là aussi, seuls les enfants des personnels soignants y sont accueillis. Uniquement sur inscription.

Centre de loisirs

Réservé aux enfants des personnels soignants, le centre de loisirs ouvrira ses portes 7 J/7 pendant les vacances scolaires.

DES COORDONNÉES COMMUNES

Afin de recenser les demandes et d'organiser l'accueil des élèves et des tout-petits dans les meilleures conditions, la Ville met à votre disposition l'adresse suivante :

education@ville-saintraphael.fr

Ainsi qu'une plateforme téléphonique :



APPELEZ LE
04 98 11 25 90

Offrir proposer

CULTURE

En s'appuyant sur ses ressources numériques, la Ville est en capacité de proposer une offre culturelle exceptionnelle et gratuite, que ce soit avec Micro-Folie ou Médiatem.

Découvrir les chefs-d'œuvre de nos plus beaux musées de France, visiter les plus somptueuses demeures royales d'Europe, ou accéder à des centaines de livres, revues ou magazines, de quoi s'évader en cette période de confinement.

**UNE OFFRE CULTURELLE
ET DE LOISIRS
EXCEPTIONNELLE
GRATUITE**



Micro-Folie, Les plus grands musées en ligne

Micro-Folie offre une sélection de 400 trésors de 12 grandes institutions nationales: le Château de Versailles, le Centre Pompidou, le Louvre, le Musée national Picasso, le Musée du Quai Branly, la Philharmonie de Paris, Universcience et la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais (RMN-Grand Palais), le Festival d'Avignon, l'Opéra de Paris et le Musée d'Orsay. Le musée numérique crée une expérience muséale inattendue, individuelle et collective, éveillant la curiosité des visiteurs, petit et grand. Accès sur le site de la Ville.



© DR - Photo d'archives



Mutualisation culturelle avec Cannes

La Ville s'est associée à la Mairie de Cannes pour vous proposer des contenus culturels avec des conférences, des spectacles en ligne, des quiz et des idées cultures pour les plus jeunes, le tout gratuitement. Cette offre vient en complément de celle bihebdomadaire proposée les mardis et jeudis par les agents de la Cité de l'Archange.

Sur le Facebook de la Ville de Saint-Raphaël - Sur le site Internet de la Ville de Cannes.

MEDIATEM

Médiathèque terres & mer

Mediatem.fr, Inscrivez-vous

Avec 800 inscriptions en trois semaines, Mediatem connaît un vif succès. « Penser à chacun, c'est aussi bien sûr, penser à tous. Ainsi, la gratuité des services en ligne de notre médiathèque s'applique naturellement à chaque Raphaëloise et chaque Raphaëlois » tient à souligner le maire. Ainsi, l'inscription à Mediatem permet aux familles comme aux particuliers d'accéder à des centaines de ressources : une bibliothèque de 500 livres numériques à télécharger ou consulter sur son ordinateur ; un accès à la presse française et étrangère, quotidiens et magazines, soit plus de 400 titres ; un accès à la Philharmonie de Paris (des dizaines de concerts en live, découverte de compositeurs, d'instruments).

C'est aussi un grand choix de conseils lecture, cinéma, musique, BD, jeux, ainsi qu'une galerie virtuelle reprenant toutes les expositions d'histoire locale qui ont été présentées au Centre Culturel dans le cadre de « Saint-Raphaël, un passé riche d'avenir » et un choix de conférences enregistrées dans l'auditorium. Également en ligne, « Bébé à la page » avec quelques séances de contes et des ateliers créatifs pour les petits.

Le rendez-vous d'échanges culturels « chemin de traverse » s'est transformé en un salon virtuel où chacun peut venir exprimer ses préférences et ses coups de cœur en matière de lecture, de musique, théâtre et cinéma.

Des applications

Pour nos petits et nos ados

Le « Kiosk » est une application à laquelle nos plus jeunes peuvent accéder avec leurs parents. Un espace de livres audio animés et d'une sélection de plus de 50 titres jeunesse. « Tout apprendre » est une autre application qui propose des exercices en ligne pour tous les élèves du CP à la Terminale. Sur mediatem.fr

De l'autoformation Apprenez une langue ou la musique

Mediatem.fr donne également un accès à des centaines de possibilités d'autoformation, dont l'apprentissage de langues, le Code de la route, du coaching en développement personnel, de la bureautique ou encore de la musique.

400
œuvres
à découvrir

500
livres
à télécharger

800
inscrits à Mediatem



Conduire, livrer

**RÉPONDRE AUX NÉCESSITÉS
DE DÉPLACEMENTS**

TRANSPORT

Dans le contexte actuel de limitation rigoureuse des déplacements, il demeure possible de circuler, muni de son attestation dérogatoire, pour faire ses courses alimentaires ou pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance ou différés.

Pour ceux qui éprouvent des difficultés à se déplacer, la Ville a mobilisé des véhicules et des agents communaux afin d'accompagner les personnes dans leurs démarches indispensables. De son côté, AggloBus a instauré un service minimum de transport des passagers.



200 personnes déjà livrées

Afin d'assurer la couverture des besoins de chacun, la Ville a mis à disposition une flotte de 5 véhicules avec chauffeurs. Ce service permet de faire ses courses en bénéficiant d'un accompagnement ou d'être livré à son domicile. Dans ce cas, l'agent passe prendre la liste et l'argent, puis livre ensuite les denrées. À ce jour, 200 personnes ont déjà été livrées

Inscription et réservation :
04 94 19 51 28

AggloBus : un service minimum assuré

Suite aux mesures annoncées par le Gouvernement, AggloBus informait le 18 mars de la mise en place d'un service minimum sur le réseau, les gares routières fermant leurs portes jusqu'à nouvel ordre. Réduites de 50 %, les lignes permettent toutefois aux usagers d'effectuer des déplacements indispensables, munis de leur autorisation. Des mesures d'hygiène drastiques ont été immédiatement prises à l'intérieur des véhicules afin de limiter les contacts et de respecter les distances entre les personnes.

La liste des horaires restreints est consultable sur agglobus-cavem.fr
Contact téléphonique : 04 94 52 00 50
Suivi réel des bus : pysae.com/apps/agglobus-cavem/#/agglobus-cavem/map/route/1

Transport à la demande gratuit, pour le personnel du CHI

Depuis le 30 mars, le réseau Agglobus de la Cavem a mis en place un transport à la demande dédié au personnel soignant du Centre Hospitalier Intercommunal, non véhiculé, et rencontrant des difficultés pour rejoindre leur domicile, entre 18h00 et 22h00.

Ce service porte à porte, gratuit, fonctionne du lundi au dimanche sur simple appel au : 07 64 38 99 96
À noter que les réservations devront être anticipées de 30 minutes

Taxis : sécurité sanitaire assurée

Conformément aux préconisations gouvernementales, les taxis sont autorisés à travailler, en vertu de leur obligation de service public, inscrite dans leur statut, à l'exemple du Central Radio-Taxis de la Gare, toujours en activité. Mais les conditions de transport des passagers sont strictes et les chauffeurs sont ainsi invités à respecter les gestes barrières. Selon le décret publié le 20 mars au Journal Officiel, « aucun passager ne peut s'asseoir à côté du conducteur » mais « la présence de plusieurs passagers est admise aux places arrière ». Les professionnels se sont donc organisés en fonction de leurs types de véhicules. À l'intérieur d'une berline, seulement 2 passagers sont autorisés à prendre place. Un nombre supérieur est admis pour les véhicules « van ». Les véhicules sont régulièrement aérés et nettoyés, le paiement par carte sans contact est privilégié.

Central Radio-Taxis de la Gare
04 94 83 24 24

Se déplacer dans le strict respect des règles de confinement

Depuis le 17 mars, 12h00, des mesures drastiques de restriction des déplacements sont imposées à l'ensemble de la population sur le territoire Français. Ainsi, une attestation doit être remplie pour chaque déplacement non professionnel. Valable pendant toute la durée des mesures de confinement, les attestations pour les professionnels sont signées par l'employeur et n'ont donc pas à être renouvelées tous les jours. Selon la volonté du ministre de l'Intérieur, toute infraction à ces règles est sanctionnée d'une amende de 135 euros.

Les attestations sont téléchargeables sur ville-saintraphael.fr



5

voitures avec chauffeurs



200

personnes aidées pour leurs courses



19

lignes AggloBus en service minimum

Préserver respecter

**MAINTENIR
NOTRE CADRE DE VIE**



PROPRETÉ/ENVIRONNEMENT

Dans sa lutte perpétuelle contre le coronavirus, la Ville a pris des dispositions concrètes en matière de propreté et de maintien de notre cadre de vie, en collaboration étroite avec les services de la Cavem et de l'entreprise Pizzorno.

Désinfection du mobilier urbain, collecte des ordures ménagères, brigade Environnement sur le pont, l'engagement est total.



200
colonnes

40
points
propres

100 %
de l'effectif
Pizzorno
mobilisé

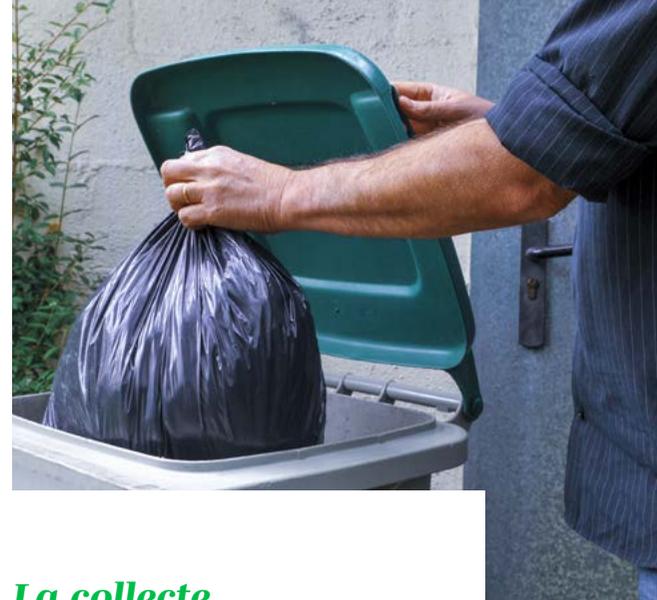
Une désinfection du mobilier urbain et des points propres

À la demande de la Ville et de la Cavem, la société Pizzorno procède depuis le 27 mars à la désinfection des points d'apport volontaire (colonnes à verre, colonnes à vêtement, colonnes à papier), des points propres (bacs à ordures ménagères, bacs de tri sélectif) et du mobilier urbain (bancs, corbeilles, rampes d'accès...), sur l'ensemble du territoire de la commune. Deux agents, équipés et protégés, sont spécialement dédiés à cette tâche. Au total, ce sont 40 points propres et 200 colonnes qui sont désinfectés à l'aide d'un pulvérisateur. Un rinçage à l'eau chaude est effectué une fois la désinfection terminée.

Maintien de la collecte des ordures ménagères

En cette période particulière, les agents de propreté de la Cavem et du groupe Pizzorno assurent quotidiennement la collecte des ordures ménagères. Il est toutefois rappelé que certaines mesures individuelles doivent être prises afin de protéger la santé de ces agents :

- Mouchoirs, masques et gants à usage unique à jeter dans un sac bien fermé.
- Mettre ce sac bien fermé dans le sac-poubelle à jeter dans le bac à ordures ménagères.
- Aucun déchet au sol.



La collecte des encombrants est différée

Le ramassage des encombrants ne permettant pas aux agents de respecter les mesures barrières, cette collecte est suspendue jusqu'à la fin de la crise. Il est donc demandé à l'ensemble des Raphaëlois de ne plus sortir leurs encombrants sur la voie publique jusqu'au rétablissement de cette collecte.

La Brigade Environnement fortement mobilisée

Tout au long de cette crise, la Ville veille à ce que notre commune reste propre à tous points de vue. Ainsi, la Brigade Environnement poursuit sa sensibilisation sur les problèmes de déjections canines auprès des propriétaires de chiens, quitte à distribuer des sacs en cas de nécessité, et reste particulièrement vigilante sur les risques de dépôts sauvages sur l'ensemble du territoire. Les 4 agents de la brigade sont également missionnés pour faire respecter les derniers arrêtés municipaux en matière de collecte de déchets, de cartons et d'encombrants. Ils viennent également soutenir la Police Municipale dans les opérations de contrôles des riverains sur leurs déplacements et la validité des attestations. La Brigade Environnement veille à ce que soit respectée l'interdiction d'accès aux plages et aux massifs.

Elle informe sur le numéro vert gratuit mis en place par la Ville pour répondre aux besoins de la population.



APPELEZ LE

0800083700

N° VERT - APPEL GRATUIT

RAPPEL

LES MESURES COLLECTIVES NE DOIVENT PAS FAIRE OUBLIER CELLES INDIVIDUELLES, COMME :



Se laver régulièrement les mains.



Éviter tous contacts avec les personnes.



Éternuer dans un mouchoir en papier à usage unique ou dans le pli de son coude.



Rester à une distance sociale minimum d'un mètre d'une personne.





Saint-Raphaël vient à vous

Extraordinaire et fascinante, Saint-Raphaël nous offre des paysages saisissants, suspendus entre terre et mer. Un site d'émotions inépuisables rempli de promesses : celles de bientôt se retrouver le long de ses sentiers, tracés dans l'azur et la rhyolite.

« Sous la lente poussée d'une brise agonisante, nous nous rapprochons de l'Estérel. La longue côte rouge tombe dans l'eau bleue qu'elle fait paraître violette. Elle est bizarre, hérissée, jolie, avec des pointes, des golfes innombrables, des rochers capricieux et coquets, mille fantaisies de montagne admirée. Sur ses flancs, les forêts de sapins montent jusqu'aux cimes de granit qui ressemblent à des châteaux, à des villes, à des armées de pierres courant l'une après l'autre. Et la mer est si limpide à son pied, on distingue par places les fonds de sables et les fonds d'herbes. »

GUY DE MAUPASSANT.
Sur l'eau, 1887.



NUMÉROS UTILES ET SITES D'ASSISTANCE À LA POPULATION



APPELEZ LE

0 800 083 700

N° VERT - APPEL GRATUIT

NUMÉRO VERT GRATUIT DE LA VILLE

pour accompagner, renseigner, aider
toute personne ayant un besoin spécifique,
rencontrant une difficulté ou souhaitant
apporter son aide aux autres



**Accueil
Hôtel de Ville**

APPELEZ LE

04 94 82 15 00



**Centre Communal
d'Action Sociale**

APPELEZ LE

04 94 19 51 20



**Relais Assistance
Mobilité (RAM)**

APPELEZ LE

04 94 19 51 28



**Le Service « Saint-
Raph Numérique »
devient Numerik Aide**

APPELEZ LE

06 17 39 78 33



APPELEZ LE

0800 130 000

N° VERT - APPEL GRATUIT

**Ministère des Solidarités
et de la Santé** pour répondre
à vos questions 24h/24 et 7 J/7



COVID-19

Une rubrique spécialement
dédiée sur

ville-saintraphael.fr

pour tout connaître des
actions que la municipalité
mises en place



Agilybox

le portail d'entraide
d'urgence entre Raphaëlois
saintraphael.agilybox.fr